

Extrait du règlement d'exécution de l'Association des Amis du Musée international d'horlogerie (MIH)

Art. 3 Avantages des membres

Tous les membres de l'association des amisMIH reçoivent le bulletin d'information intitulé « Message amisMIH » et sont informés des activités du MIH.

Tous les membres actifs et sponsors reçoivent une carte de membre valable l'année civile en cours

Les membres profitent des avantages suivants:

- invitations aux manifestations du MIH,

Sur présentation de la carte de membre :

- rabais de 10% sur les achats de livres
- lors de la soirée des Dons et achats, de la soirée du Prix Gaïa et les dix premiers jours du mois de décembre, rabais à la boutique de 15% - sauf sur les livres (10%) et les articles à prix imposés.

c) les membres sponsors profitent de :

- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque, ou de leur nom au tableau d'honneur à l'entrée du MIH,
- la mise à disposition gratuite de la salle Hans Erni et l'espace des Pas Perdus une fois par année pour une manifestation, dans les limites des possibilités d'utilisation desdits locaux,
- l'entrée gratuite au MIH trois fois par an pour des groupes d'invités ou clients, avec mise à disposition d'un guide, pendant les heures d'ouverture du musée. Chaque visite gratuite inclut 20 à 25 personnes maximum et 1 guide.
- un rabais de 10% sur les factures des recherches demandées au Centre d'études Institut l'homme et le temps
- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque ou de leur nom, dans le site internet des amisMIH, comme dans celui du MIH, avec un hyperlien conduisant à leur propre site.